



COMPTE-RENDU SUCCINT



Le lundi 27 mars 2017 à 20h10, le Conseil municipal, légalement convoqué le 23 mars 2017 conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Espace Senet, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël MANCEL, Maire et de Madame Hélène DEBAISIEUX-DENE, 1^{ère} Adjointe au Maire pour les délibérations 20170327DEL01, 20170327DEL04 et 20170327DEL07.

Présidence : Monsieur Joël MANCEL, Maire

Madame Hélène DEBAISIEUX-DENE, 1^{ère} Adjointe au Maire, pour les délibérations sur le vote des comptes administratifs – budget Ville, Assainissement et SPANC 2016

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François BOUTOILLE

Etaient présents :

Monsieur Joël MANCEL, Madame Hélène DEBAISIEUX-DENE,
Monsieur Frédéric SPANGENBERG, Madame Manuela MARIE,
Monsieur Christian BOUTELOUP, Madame Evelyne PUECHAVY,
Monsieur Michel POIROT, Madame Elianor TAGNE,
Monsieur Jean-François BOUTOILLE, Monsieur Daniel CHANEL,
Monsieur Michel VANDROUX, Madame Evelyne LEGROUX (à partir de 20h52),
Monsieur Jean-Pierre MAROTTE, Madame Muriel DAUVERGNE,
Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI (à partir de 20h35),
Monsieur Alain GELOT, Monsieur Philippe PAILLET,
Madame Laurence DIJON, Madame Véronique LAVOCAT,
Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Isabelle WENGER-ARTZ,
Monsieur Jean-Charles CIZA, Madame Catherine SANGROUBER,
Monsieur Jean RAFTON, Monsieur Edouard de GOUSSENCOURT

Avait donné pouvoir :

Madame Frédérique BROCHOT-MAHER avait donné pouvoir à Monsieur Jean-François BOUTOILLE
Madame Evelyne LEGROUX avait donné à Monsieur Michel POIROT (de 20h10 à 20h52)
Madame Marie-Claude LALEMANT avait donné pouvoir à Monsieur Joël MANCEL
Monsieur Jean-Sébastien SALIS avait donné pouvoir à Madame Evelyne PUECHAVY
Monsieur Ludovic LEA avait donné pouvoir à Madame Elianor TAGNE
Madame Christelle COLNAGHI avait donné pouvoir à Monsieur Léon JANUS (de 20h10 à 20h35)
Madame Martine BERNELIN DA SILVA avait donné pouvoir à Monsieur Franck PHILIPPE
Madame Sandrine PERRON-HARDY avait donné pouvoir à Monsieur Daniel CHANEL

Etaient absents :

Monsieur Joël MANCEL pour les délibérations 20170327DEL01, 20170327DEL04 et 20170327DEL07

Madame Marie-Claude LALEMANT pour les délibérations 20170327DEL01, 20170327DEL04 et 20170327DEL07

Monsieur Charles-Matti ZENTZ

Monsieur Jean RAFTON pour la délibération 20170327DEL15

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-François BOUTOILLE est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de la séance du mardi 28 février 2017

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT

1. Approbation du compte administratif - budget Assainissement 2016
 2. Approbation du compte de gestion - budget Assainissement 2016
 3. Approbation et reprise des résultats 2016 et dissolution du budget Assainissement
 4. Approbation du compte administratif - budget SPANC 2016
 5. Approbation du compte de gestion - budget SPANC 2016
 6. Approbation et reprise des résultats 2016 et dissolution du budget SPANC
 7. Approbation du compte administratif - budget ville 2016
 8. Approbation du compte de gestion - budget ville 2016
 9. Affectation du résultat - budget ville 2016
 10. Rejet de l'attribution de compensation N°1 2017 provisoire
 11. Provision pour litige - Constitution
 12. Adoption du budget primitif de la ville – 2017
 13. Adoption des taux 2017 des trois taxes directes locales
 14. Adoption de la subvention au centre communal d'action sociale 2017
 15. Subvention de fonctionnement 2017 aux associations communales
 16. Création et suppression de postes
 17. Transfert des voies et sentes communales à la CU GPS&O
 18. Abrogation de la délibération du 12 octobre 2010 transférant dans le domaine public une partie des sentes privées communales
 19. Cession des propriétés communales du secteur de l'ex-ZAC sud Triel, secteur de la ZAC écopole Seine Aval à la CU GPS&O
 20. Cession des propriétés communales du secteur de l'ex-ZAC sud Triel, secteur de la ZAC écopole Seine Aval à l'EPF Ile-de-France
 21. Cession des propriétés communales du secteur de l'ex-ZAC sud Triel, secteur de la ZAC écopole Seine Aval au SIAAP
 22. Autorisation donnée à Monsieur le maire de signer la convention d'intervention foncière avec l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF)
 23. Adhésion au Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) des Yvelines pour l'année 2017
 24. Demande de subvention au titre du développement de tablettes numériques pour des classes mobiles
-

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 28 FEVRIER 2017

Le procès-verbal de la séance du mardi 28 février 2017 est adopté à l'unanimité des présents.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Décisions n°2017-20 à 2017-27

20170327DEL01 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ASSAINISSEMENT 2016

RAPPORTEUR : Madame Elianor TAGNE

Madame Hélène DEBAISIEUX-DENE, 1^{ère} Adjointe au Maire, est élue Présidente de séance, à l'unanimité des présents, pour procéder à l'approbation du compte administratif 2016 du budget Assainissement, conformément à l'article L2121-14 du CGCT.

Monsieur le Maire quitte la salle à 20h40 avant le vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, DECIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif Assainissement 2016.

1. Section d'exploitation :

- Le montant des dépenses est de : 278 650,54 €
- Le montant des recettes est de : 509 390,96 €

Cette section présente donc un résultat excédentaire de : + 230 740,42 €

SECTION D'EXPLOITATION		
Dépenses	Désignation	Montant
11	Charges à caractère général	23 791,13 €
65	Autres charges de gestion courante	216 330,10 €
66	Charges financières	38 529,31 €
	TOTAL	278 650,54 €

SECTION D'EXPLOITATION		
Recettes	Désignation	Montant
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	506 520,15 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 870,81 €
	TOTAL	509 390,06 €

2. Section d'investissement :

- Le montant des dépenses est de : 640 250,61 €
- Le montant des recettes est de : 698 646,58 €

Cette section présente donc un résultat excédentaire de : + 58 395,97 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	99 818,17 €
20	Immobilisations incorporelles	21 845,58 €
23	Immobilisations en cours	237 722,37 €
45.	Opérations pour compte de tiers	176 522,68 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	2 870,81 €
041	Opérations patrimoniales	101 471,00 €
	TOTAL	640 250,61 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Recettes	Désignation	Montant
106	Réserves	166 312,73 €
13	Subventions d'investissement	87 109,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	167 231,17 €
45.	Opérations pour compte de tiers	176 522,68 €
041	Opérations patrimoniales	101 471,00 €
	TOTAL	698 646,58 €

20170327DEL02 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET ASSAINISSEMENT 2016

RAPPORTEUR : Madame Elianor TAGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, DECIDE

- **D'APPROUVER** le compte de gestion assainissement 2016.
-

20170327DEL03 : APPROBATION ET REPRISE DES RESULTATS 2016 ET DISSOLUTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT

RAPPORTEUR : Madame Elianor TAGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 6 voix contre (Monsieur Jean RAFTON, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA), DECIDE

- **D'APPROUVER** les résultats 2016 du budget assainissement

Section d'exploitation :

Excédent de l'exercice 2016 :	+ 230 740,42 €
Résultat antérieur reporté :	+ 63 748,45 €
Résultat cumulé au 31/12/2016 :	+ 294 488,87 €

Section d'investissement :

Excédent de l'exercice 2016 :	+ 58 395,97 €
Résultat antérieur reporté :	- 140 362,86 €
Résultat cumulé au 31/12/2016 :	- 81 966,89 €
Balance des restes à réaliser :	0,00 €

- **D'APPROUVER** la reprise des résultats du budget annexe Assainissement 2016 dans le budget principal de la commune :

- Article R002 : recettes de fonctionnement (résultat de fonctionnement cumulé) : 294 488,87 €

- Article D001 : dépenses d'investissement (résultat de la section d'investissement reporté) : 81 966,89 €

- **D'ADOPTER** la dissolution du budget annexe Assainissement par perte de compétence suite à la création de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

- **DE PRECISER** qu'il n'y aura pas de budget 2017 ni d'écriture budgétaire sur l'exercice 2017

- **DE DIRE** que le comptable devra par la suite procéder aux écritures de dissolution

- **DE PRECISER** que les mises à disposition des biens et accessoires à la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise seront effectuées à partir du budget principal après approbation du procès-verbal de mise à disposition.

20170327DEL04 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET SPANC 2016

RAPPORTEUR : Madame Elianor TAGNE

Madame Hélène DEBAISIEUX-DENE, 1^{ère} Adjointe au Maire, est élue Présidente de séance, à l'unanimité des présents, pour procéder à l'approbation du compte administratif 2016 du budget SPANC, conformément à l'article L2121-14 du CGCT.

Monsieur le Maire quitte la salle à 20h55 avant le vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, DECIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif SPANC 2016 ci-annexé.

1- Section d'exploitation :

- Le montant des dépenses est de : 15 439,00 €
- Le montant des recettes est de : 14 292,40 €

Cette section présente donc un résultat déficitaire de : - 1 146,60 €

EXPLOITATION		
Dépenses	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	2 420,00 €
65	Autres charges de gestion courante	4 291,00 €
67	Charges exceptionnelles	8 728,00 €
	TOTAL	15 439,00 €

EXPLOITATION		
Recettes	Désignation	Montant
70	Vente produits fabriqués, prestations	10 420,40 €
77	Produits exceptionnels	3 872,00 €
	TOTAL	14 292,40 €

2- Section d'investissement :

- Le montant des dépenses est de : 0,00 €
- Le montant des recettes est de : 0,00 €

Cette section présente donc un résultat de : 0,00 €

20170327DEL05 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET SPANC 2016

RAPPORTEUR : Madame Elianor TAGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, DECIDE

- **D'APPROUVER** le compte de gestion SPANC 2016.
-

20170327DEL06 : APPROBATION ET REPRISE DES RESULTATS 2016 ET DISSOLUTION DU BUDGET SPANC

RAPPORTEUR : Madame Elianor TAGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 6 voix contre (Monsieur Jean RAFTON, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA), DECIDE

- **D'APPROUVER** les résultats 2016 du budget SPANC :

Section d'exploitation :

Excédent de l'exercice 2016 :	- 1 146,60 €
Résultat antérieur reporté :	1 158,40 €
Résultat cumulé au 31/12/2016 :	+ 11,80 €

Section d'investissement :

Excédent de l'exercice 2016 :	0,00 €
Résultat antérieur reporté :	0,00 €
Résultat cumulé au 31/12/2016 :	0,00 €
Balance des restes à réaliser :	0,00 €

- **D'APPROUVER** la reprise des résultats du budget annexe SPANC 2016 dans le budget principal de la commune :

- Article R002 : recettes de fonctionnement (résultat de fonctionnement cumulé) : 11,80 €

- **D'ADOPTER** la dissolution du budget annexe SPANC par perte de compétence suite à la création de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

- **DE PRECISER** qu'il n'y aura pas de budget 2017 ni d'écriture budgétaire sur l'exercice 2017.

- **DE DIRE** que le comptable devra par la suite procéder aux écritures de dissolution.

- **DE PRECISER** que les mises à disposition des biens et accessoires à la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise seront effectuées à partir du budget principal après approbation du procès-verbal de mise à disposition

20170327DEL07 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET VILLE 2016

RAPPORTEUR : Madame Elianor TAGNE

Madame Hélène DEBAISIEUX-DENE, 1^{ère} Adjointe au Maire, est élue Présidente de séance, à l'unanimité des présents, pour procéder à l'approbation du compte administratif 2016 du budget Ville, conformément à l'article L2121-14 du CGCT.

Monsieur le Maire quitte la salle à 21h10 avant le vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 29 voix pour et 1 voix contre** (Madame Isabelle WENGER-ARTZ), **DECIDE**

- **D'APPROUVER** le compte administratif ville 2016 ci-annexé.

1. Section de fonctionnement :

- Le montant des dépenses est de : 12 105 339,19 €
 - Le montant des recettes est de : 13 253 052,93 €
- Cette section présente donc un résultat excédentaire de : + 1 147 713,74 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	2 636 658,51 €
012	Charges de personnel	7 009 422,70 €
014	Atténuations de produits	860 306,99 €
65	Charges de gestion courante	869 969,46 €
66	Charges financières	195 028,41 €
67	Charges exceptionnelles	52 000,15 €
042	Opérations d'ordre	481 952,97 €
	TOTAL	12 105 339,19 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Recettes	Désignation	Montant
013	Atténuation de charges	171 857,84 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	1 446 513,72 €
73	Impôts et taxes	9 203 418,68 €
74	Dotations et participations	2 284 509,84 €
75	Autres produits de gestion courante	113 696,18 €
76	Produits financiers	17,57 €
77	Produits exceptionnels	30 653,26 €
042	Opérations d'ordre	2 385,84 €
	TOTAL	13 253 052,93 €

2. Section d'investissement :

- Le montant des dépenses est de : 1 454 749,35 €
- Le montant des recettes est de : 1 138 104,84 €

Cette section présente donc un résultat déficitaire de : - 316 644,51 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	676,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	537 354,81 €
20	Immobilisations incorporelles	98 040,67 €
204	Subventions d'équipement versées	84 148,93 €
21	Immobilisations corporelles	617 026,11 €
040	Opérations d'ordre	2 385,84 €
041	Opérations patrimoniales	115 116,99 €
	TOTAL	1 454 749,35 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Recettes	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	465 288,06 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	66 473,82 €
13	Subventions d'investissement	9 273,00 €
040	Opérations d'ordre	481 952,97 €
041	Opérations patrimoniales	115 116,99 €
	TOTAL	1 138 104,84 €

20170327DEL08 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET VILLE 2016

RAPPORTEUR : Madame Elianor TAGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 6 voix contre (Monsieur Jean RAFTON, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA), DECIDE

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion Ville 2016.
-

20170327DEL09 : AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET VILLE 2016.

RAPPORTEUR : Madame Elianor TAGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 6 voix contre (Monsieur Jean RAFTON, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA), DECIDE

- **D'ADOPTER** l'affectation du résultat ville 2016 comme ci-dessous.

Section de fonctionnement :

Excédent de l'exercice 2016 :	+ 1 147 713,74 €
Excédent des budgets annexes repris 2016 :	+ 294 500,67 €
Résultat antérieur reporté :	+ 2 792 350,23 €
Résultat cumulé au 31/12/2016 :	+ 4 234 564,64 €

Section d'investissement :

Déficit de l'exercice 2016 :	- 316 644,51 €
Déficit des budgets annexes repris 2016 :	- 81 966,89 €
Résultat antérieur reporté :	+ 238 978,24 €
Résultat cumulé au 31/12/2016 :	- 159 633,16 €
Balance des restes à réaliser :	-357 565,44 €
Besoin de financement :	517 198,60 €

La somme est à affecter en recettes de fonctionnement à l'article R002 – solde de fonctionnement reporté – du budget primitif 2017 pour 3 717 366,04 €. Le complément, soit 517 198,60 €, sera versé à l'article 1068 – excédent de fonctionnement capitalisés du budget primitif 2017 pour combler le déficit de la section d'investissement.

20170327DEL10 : REJET DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION N°1 2017 PROVISoire

RAPPORTEUR : Madame Elianor TAGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 6 abstentions (Monsieur Jean RAFTON, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA), DECIDE

- **DE REFUSER** le montant de l'attribution de compensation provisoire n°1 négative pour 2017 d'un montant de 1 605 807,87 €.

20170327DEL11 : PROVISION POUR RISQUE - CONSTITUTION

RAPPORTEUR : Madame Elianor TAGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 6 abstentions (Monsieur Jean RAFTON, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA), DECIDE

- **DE CONSTITUER** une dotation aux provisions pour risque d'un montant de 1 167 454 €.
- **D'INSCRIRE** ces crédits au budget 2017.
- **DE PRECISER** que cette provision constitue une dépense d'ordre semi-budgétaire de droit commun.
- **DE PRECISER** que cette provision sera reprise dès que le risque sera éteint ou réalisé.

20170327DEL12 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE – 2017

RAPPORTEUR : Madame Elianor TAGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 6 voix contre (Monsieur Jean RAFTON, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA) et 4 abstentions (Monsieur Philippe PAILLET, Madame Véronique LAVOCAT, Monsieur Alain GELOT, Madame Laurence DIJON), DECIDE

- **D'ADOPTER** le budget primitif ville 2017 qui s'équilibre à 15 936 861,04 € en section de fonctionnement et à 3 828 953,30 € en section d'investissement.

FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	2 844 180,12 €
012	Charges de personnel	7 223 222,00 €
014	Atténuations de produits	1 307 080,87 €
65	Charges de gestion courante	954 858,00 €
66	Charges financières	181 086,55 €
67	Charges exceptionnelles	314 105,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	1 167 454,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 461 621,90 €
042	Opérations d'ordre	484 092,60 €
	TOTAL	15 936 861,04 €

FONCTIONNEMENT		
Recettes	Désignation	Montant
013	Atténuation de charges	110 500,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	1 200 800,00 €
73	Impôts et taxes	9 148 051,00 €
74	Dotations et participations	1 663 144,00 €
75	Autres produits de gestion courante	97 000,00 €
002	Résultat reporté	3 717 366,04 €
	TOTAL	15 936 861,04 €

INVESTISSEMENT		
Dépenses	Désignation	Montant
20	Immobilisations incorporelles	380 090,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 040 664,70 €
16	Emprunts et dettes assimilées	491 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	400 000,00 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	159 633,16 €
	Restes à réaliser	357 565,44 €
	TOTAL	3 828 953,30 €

INVESTISSEMENT		
Recettes	Désignation	Montant
13	Immobilisations incorporelles	21 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00 €
10	Dot. Fonds divers et réserves	98 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement	517 198,60 €
165	Dépôts et cautionnement reçus	1 000,00 €
024	Produit des cessions d'immobilisation	346 040,20 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 461 621,90 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	484 092,60 €
041	Opérations patrimoniales	400 000,00 €
	TOTAL	3 828 953,30 €

20170327DEL13 : ADOPTION DES TAUX 2017 DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

RAPPORTEUR : Madame Elianor TAGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix pour et 1 voix contre (Madame Isabelle WENGER-ARTZ), DECIDE

- **D'ADOPTER** les taux d'imposition 2017 suivants :

	2016	2017
Taxe d'habitation	18,24%	18,24%
Taxe foncière	20,32%	20,32%
Taxe foncière non bâti	109,32%	109,32%

20170327DEL14 : ADOPTION DE LA SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 2017

RAPPORTEUR : Madame Elianor TAGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, DECIDE

- **D'ADOPTER** la subvention de fonctionnement d'un montant de 300 000,00 € attribuée au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2017.

**20170327DEL15 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2017 AUX ASSOCIATIONS
LOCALES**

RAPPORTEUR : Madame Elianor TAGNE

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal, à la demande du tiers des membres présents, décide de voter à scrutin secret.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, au scrutin secret à la demande d'un tiers des membres présents, **par 21 voix pour, 5 voix contre et 5 abstentions, DECIDE***

- **D'ADOPTER** les subventions aux associations 2017 telles qu'elles figurent ci-dessous.

Association	Subvention 2016	Demandé 2017	Accordé 2017
2 rives volley ball	100,00 €	500,00 €	100,00 €
"APEL" Ecole Notre Dame	366,00 €	378,00 €	378,00 €
Académie Peintres Vallée de Seine	400,00 €	500,00 €	400,00 €
Aéroclub Val de Seine	50,00 €	150,00 €	50,00 €
AET Amitié européenne de Triel	1 500,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €
AIPE maternelle & élémentaire Association indépendante des parents d'élèves	672,00 €	665,00 €	665,00 €
Amis de Michouette	- €	1 500,00 €	80,00 €
APCCT (Assoc. Philatélique)	200,00 €	200,00 €	200,00 €
APCT Amicale du Personnel Communal de la ville de Triel sur Seine	9 500,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €
Association sportive Collège Les Châtelaines	594,00 €	555,00 €	555,00 €
Avenir de Triel	5 000,00 €	7 000,00 €	5 000,00 €
AVF	- €	300,00 €	150,00 €
Bien vivre à l'hautil	350,00 €	600,00 €	320,00 €
Camille Claudel maternelle coopérative	1 008,00 €	1 056,00 €	1 056,00 €
Camille Claudel élémentaire coopérative	810,00 €	852,00 €	852,00 €
CDU-RDS Comité des usagers de la rive droite de la Seine	130,00 €	150,00 €	130,00 €
Centre astronomique des yvelines (observatoire de Triel)	400,00 €	500,00 €	450,00 €
Centre de karaté français	150,00 €	400,00 €	150,00 €
Clic Triel	600,00 €	800,00 €	750,00 €
Club d'échec de Triel	100,00 €	300,00 €	200,00 €
Club de langues du canton	200,00 €	300,00 €	200,00 €
Compagnons du tour de main	300,00 €	400,00 €	350,00 €
Cyclisme ECVVT	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Ecole des Tréteaux	1 500,00 €	1 800,00 €	1 000,00 €
ETVB Entente Triel Vilennes Basket	700,00 €	1 000,00 €	700,00 €
Foyer socio-éducatif du Collège des Châtelaines	- €	100,00 €	100,00 €
FNACA Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie	800,00 €	1 000,00 €	800,00 €
Jean de La Fontaine élémentaire coopérative	2 954,00 €	2 942,00 €	2 942,00 €
Jean de La Fontaine maternelle coopérative	960,00 €	1 020,00 €	1 020,00 €
Judo Club de Triel	2 100,00 €	3 000,00 €	2 150,00 €
Jules Verne coopérative	1 326,00 €	1 362,00 €	1 362,00 €
Koregrafik	400,00 €	400,00 €	400,00 €

Les Chatelaines coopérative	2 148,00 €	2 148,00 €	2 148,00 €
Les Hublins coopérative	5 644,00 €	5 572,00 €	5 572,00 €
Les peintres de Triel et son canton	500,00 €	700,00 €	500,00 €
L'hautil coopérative	192,00 €	234,00 €	234,00 €
Music en seine	1 200,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €
Musiques en Val de Seine	100,00 €	170,00 €	100,00 €
NVSP (Nautile val de seine plongée)	200,00 €	500,00 €	250,00 €
PEEP Association de parents d'élèves	511,00 €	805,00 €	805,00 €
Pétanq'club triellois	200,00 €	1 500,00 €	200,00 €
Poisson d'avril	700,00 €	1 500,00 €	700,00 €
Prévention routière	- €	150,00 €	100,00 €
René Pion coopérative	1 404,00 €	1 440,00 €	1 440,00 €
Rugby club de Triel	9 000,00 €	13 000,00 €	9 000,00 €
Run en Seine 78	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Si ça vous chante	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Ski nautique club de Triel	450,00 €	500,00 €	400,00 €
Société Octave Mirbeau	100,00 €	500,00 €	500,00 €
Tennis Club de Triel	1 400,00 €	2 000,00 €	1 400,00 €
Triel tennis de table	1 600,00 €	2 000,00 €	1 600,00 €
Théâtre et Culture à Triel (Comédiens de la tour)	950,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Triel Amitiés Loisirs	600,00 €	2 000,00 €	700,00 €
Triel Athlétique Club Football	6 800,00 €	10 000,00 €	6 800,00 €
Triel auto retro	100,00 €	500,00 €	100,00 €
Triel Badminton Club	900,00 €	1 500,00 €	900,00 €
Triel Escrime	750,00 €	1 500,00 €	750,00 €
Triel Gym Tonic	100,00 €	600,00 €	100,00 €
Triel Gym volontaire	400,00 €	800,00 €	400,00 €
Triel Handball Club	2 500,00 €	5 300,00 €	2 600,00 €
Triel Mémoire et Histoire	700,00 €	2 250,00 €	700,00 €
Triel Rando Nature	50,00 €	100,00 €	50,00 €
UNC Union nationale des combattants	1 000,00 €	1 200,00 €	1 000,00 €
USEP Jean de La Fontaine élémentaire	369,00 €	642,00 €	642,00 €
Vernouillet athletisme	150,00 €	1 500,00 €	150,00 €
Vivre et l'écrire en Yvelines	200,00 €	400,00 €	200,00 €
Vocalises	100,00 €	300,00 €	100,00 €

VO2 Rives de Seine	350,00 €	400,00 €	350,00 €
Yacht club	80,00 €	170,00 €	80,00 €
Yogarmonie	50,00 €	170,00 €	50,00 €
TOTAL :	77 268,00 €* 	110 361,00 €	78 231,00 €

* Les associations n'ayant pas de subvention 2017 n'apparaissent pas dans ce tableau.
Montant total alloué en 2016 : 78 078,00 €

20170327DEL16 : CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, DECIDE

- DE CREER :

- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet

- DE NOMMER l'agent sur le grade

- DE SUPPRIMER :

- 1 poste de contrat emploi d'avenir

- D'ACTUALISER le tableau des effectifs.

20170327DEL17 : TRANSFERT DES VOIES ET SENTES COMMUNALES A LA CU GPS&O

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-François BOUTOILLE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, DECIDE

- **DE RAPPORTER** la délibération du 26 janvier 2017 n°20170126DEL07 et de **LA REMPLACER** par la présente délibération.
- **D'APPROUVER** le transfert de propriété des voies et sentes communales listées en annexe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes authentiques et tous documents afférents.

ANNEXE

Domanialité	Commune
1Ere Sente De L'Arche	147,26
1Ere Sente Des Beauregards	51,94
1Ere Sente Des Epinettes	167,68
2Eme Sente Des Glaises	255,00
2Eme Sente Du Che. Aux Platres	144,55
3Eme Sente Des Epinettes	238,33
Al. Bela Bartok	92,45

Al. De L'Armoise	362,43
Al. De La Camariere	60,59
Al. Des Bouleaux	76,02
Al. Des Chardonnerets	112,93
Al. Des Hirondelles	104,22
Al. Des Lauriers	144,62
Al. Des Martinets	155,82
Al. Des Mesanges	165,77
Al. Des Roitelets	78,06
Al. Des Tourterelles	213,05
Al. Georges Bizet	171,86
Al. Hector Berlioz	44,67
Al. Jean Sébastien Bach	283,95
Al. Johannes Brahms	50,71
Al. Ludwig Van Beethoven	119,09
Al. Ronsard	112,06
Av. De La Foret	1 046,77
Av. Des Combattants	197,55
Av. Des Fontenelles	745,38
Av. Paul Alexis	337,51
Bd. De La Petite Vitesse	512,67
Cité Saint-Martin	59,64
2ème Sente Des 5 Chênes	251,13
2ème Sente Des Raimonds	18,43
2ème Sente Du Battoir	106,61
Grande Sente Des Beauregards	1 290,00
Grande Sente Des Roux	261,34
Grue De Pissefontaine	445,24
Imp. Des Chatelets	73,92
Imp. Du Perray	15,15
Imp. Du Puits	45,97
Imp. Franger	44,54
Imp. Saint-Vincent	30,21
Les Murs Blancs La Gare	88,76
Parking Jules Verne	26,58
Passage Du Lavoir	96,08
Pl. De La Gare	74,96
Pl. Des Marronniers	86,15
1ère Sente Des Cinq Chênes	494,99
1ère Sente Des Glaises	38,62
1ère Sente Du Battoir	213,19
Q. Aristide Briand	856,84
Q. Auguste Roy	942,81
R. Alice Person	132,53
R. Aux Dames	94,40
R. Cadot	127,98
R. Charles Dupuis	117,62

R. Clairette	84,99
R. Corrouge	40,78
R. D'Andrésy	183,14
R. D'Ecancourt	727,14
R. De Chanteloup	1 314,14
R. De L'Arche	385,08
R. De L'Echenet	161,63
R. De L'Ecole	167,63
R. De La Chaloupe	161,41
R. De La Concorde	159,67
R. De La Fosse De Hautmont	378,01
R. De La Gare	144,55
R. De La Grotte	60,93
R. De La Pepinière	289,12
R. De Sablonville	573,49
R. De Seine	135,78
R. Des Beauregards	141,36
R. Des Biaunes	276,42
R. Des Bois	665,42
R. Des Cerisaies	108,17
R. Des Châtelaines	402,01
R. Des Coutures	125,06
R. Des Créneaux	478,37
R. Des Erables	446,89
R. Des Fontenelles	241,11
R. Des Framboisiers	123,12
R. Des Frères Laisney	245,89
R. Des Frères Martin	661,22
R. Des Garennes	665,24
R. Des Grésillons	162,48
R. Des Hublins	429,04
R. Des Mouriets	276,02
R. Des Murs Blancs	277,39
R. Des Nourrées	553,87
R. Des Réservoirs	321,19
R. Des Saussaies	679,35
R. Des Temporets	678,66
R. Des Terres Franches	25,16
R. Des Tournelles	352,20
R. Du Cordon	331,91
R. Du Cordon De L'Hautil	284,17
R. Du Docteur Sobaux	461,57
R. Du Four	84,30
R. Du General Gallieni	777,57
R. Du General Leclerc	1 000,85
R. Du Lieutenant Lecomte	506,31
R. Du Montoir	94,17

R. Du Noyer Godard	54,65
R. Du Pavillon	128,60
R. Du Perray	61,56
R. Du Pont	147,78
R. Du Profond Chemin	215,38
R. Du Puits	74,86
R. Fleury	108,26
R. Galande	296,87
R. Henri Durel	297,43
R. Maurice Berteaux	167,45
R. Moinot	178,79
R. Nouvelle	90,18
Rte. De Verneuil	213,83
Rte. De Vernouillet	263,44
Sent. De Derrière Les Murs De Pissefontaine	105,24
Sent. De La Cote Mathias	37,69
Sent. De La Grotte	557,14
Sent. De La Ravinière De L'Eperon	219,97
Sent. Des Abbes	265,95
Sent. Des Basses Parties	510,00
Sent. Des Carrières Binet	235,88
Sent. Des Châtelets	591,13
Sent. Des Fosses	309,20
Sent. Des Glaisières	519,85
Sent. Des Gouillards	146,20
Sent. Des Grandes Terres	324,46
Sent. Des Hauts Châtelets	760,00
Sent. Des Jardins Nouveaux	139,71
Sent. Des Murgettes	222,10
Sent. Des Perruches	165,19
Sent. Des Petites Terres	297,44
Sent. Des Petits Hautmonts	500,00
Sent. Des Picardes	85,48
Sent. Des Pierres Torses	324,19
Sent. Des Roux	272,22
Sent. Des Tournants Petits Choux	129,52
Sent. Du Bois Roger	98,24
Villa Du Noyer. Godard	87,27
Impasse des Hutins	20
Impasse du Nord	30
Passage de l'ancien relais	40
Sente du Crucifix	30
Deuxième Sente des Chestons	140
Deuxième Sente des Grésillons	230
Première Sente des Chestons	290
Première Sente des Grésillons	295

Sente des Bruyères	340
Sente des Feuches	475
Sente des lorettes	670
Sente des Noues-Marie	230
Sente longeant le territoire de Chanteloup	620
Allée des Soupirs	130
Grande Sente des Hauts Hautmonts	460
Sente de la Cote Robaine	190
Sente des Châtelaines d'en bas	370
Sente des Hautes Chambres	150
Sente de la Fontaine aux Fées	125
Deuxième Sente de la Belle Ozanne	175
Avenue des érables	350
Deuxième Sente des Châtelaines	230
Première Sente Bttons	100
Première Sente des Châtelaines	250
Sente des Patrières	310
Sente du Bout du Terroir	380
Sente du Chemin aux Plâtres	255
Grande Sente du Trou d'Enfer	275
Sente des Hautes Parties	310
TOTAL	45.743,76 ml
	45.218,76 ml

20170327DEL18 : ABROGATION DE LA DELIBERATION DU 12 OCTOBRE 2010 TRANSFERANT DANS LE DOMAINE PUBLIC UNE PARTIE DES SENTES PRIVEES COMMUNALES

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-François BOUTOILLE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, DECIDE

- **D'ABROGER** la délibération n°20101012DEL11 du 12 octobre 2010 portant transfert dans le domaine public d'une partie des sentes privées communales.

20170327DEL19 : CESSION DES PROPRIETES COMMUNALES DU SECTEUR DE L'EX-ZAC SUD TRIEL, SECTEUR DE LA ZAC ECOPOLE SEINE AVAL A LA CU GPS&O

RAPPORTEUR : Monsieur Michel POIROT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, DECIDE

- **DE PROCEDER** à la vente des propriétés communales dites « parcelles DUP Grésillons » d'une superficie totale de 1 470 m², au prix total de 67 574,20 € au profit de la Communauté Urbaine

Grand Paris Seine et Oise (CU GPS&O), ainsi que tous les frais afférents dont les frais d'actes notariés liés aux régularisations des parcelles portés à la charge de la CU GPS&O.

	Parcelle	Surface m ²	Lieudit	Propriétaire	Indemnité principale	Indemnité de emploi	Plus-value gisement sable	Frais Article 700 Code Procédure civile	Indemnités totales
2. Bande paysagère	BI 0053	631	La Demi-Lieue	Sté Parisienne Sablières (FJP)	12 620 €	5 143 €		1 000 €	48 962 €
	BK 0007	839	La Demi-Lieue	DESPRE (Administrateur judiciaire + FJP)	15 102 €	2 510,20 €		1 000 €	18 612,20 €
Sous-total 2		1 470 m²			27 722 €	7 653,20 €		2 000 €	67 574,20 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le ou les actes correspondants et tous documents afférents au présent projet.

20170327DEL20 : CESSION DES PROPRIETES COMMUNALES DU SECTEUR DE L'EX-ZAC SUD TRIEL, SECTEUR DE LA ZAC ECOPOLE SEINE AVAL A L'EPF ILE-DE-FRANCE

RAPPORTEUR : Monsieur Michel POIROT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, DECIDE

- **DE PROCEDER** à la vente des propriétés communales dites « parcelles DUP Grésillons » d'une superficie totale de 6 479 m², au prix total de 186 849 € au profit de l'EPF Ile-de-France.

	Parcelle	Surface m ²	Lieudit	Propriétaires	Indemnité principale	Indemnités de emploi	Plus-value gisement sable	Indemnités Totales
1. ZAC ECOPOLE	BH 0075	1 547	Les Côtes Berthelins	WEBER	60 648,00	8 065,00		68 713,00
	BI 0041	980	La Demi Lieue					
	BH 0081	425	Les Côtes Berthelins	AUBRY	10 260,00	1 780,00		12 040,00
	BH 0179	276	Les Côtes Berthelins	Sté Parisienne Sablières (FJP)	4 140,00	1 687,00	11 345,00	17 172,00
	BI 0003	191	Les Grésillons	LAURENT (Administrateur judiciaire)	9 024,00	1 805,00		10 829,00
	BI 007	185	Les Grésillons					
	BI 0005	214	Les Grésillons	DUPUIS	5 136,00	1 020,00		6 156,00
	BI 0032	8	Les Grésillons	EDF	192,00	38,00		230,00
	BI 0047	350	La Demi Lieue	PEUGEOT	8 400,00	1 510,00		9 910,00
	BI 0052	2 303	La Demi Lieue	BOUCHER	55 272,00	6 527,00		61 799,00
TOTAL		6 479			153 072,00	22 432,00	11 345,00	186 849,00

FJP : Fixation Judiciaire de Prix

- **DE REAFFIRMER** le principe de la délibération du 23 mai 2013 qui autorise Monsieur le Maire à signer tous actes d'acquisition et tous documents afférents à la cession de la parcelle BI35, et des sentes rurales n°7, n°8, n°9 et n°16, au prix de 24 €/m², soit un montant de 70 752 € au profit de l'EPF Ile-de-France.

- **DE PRECISER** qu'après arpentage des sentes rurales n°7, n°8, n°9 et n°16 par un géomètre, il s'agit aujourd'hui de la cession des parcelles suivantes, d'une surface totale de 2 762m² :

Sente/chemin rural(e) concernée	N° de parcelle correspondant	Surface
SR n°7 dite "1ère des Grésillons"	BH189	291
	BI112	209
SR n°8 dite "2ème des Grésillons"	BI113	460
SR n°9 dite "des Côtes Berthelins"	BH190	138
	BI114	545
CR n°16 dit "Chemin Vieux"	BH191	335
	BI115	784
SURFACE TOTALE		2 762

- **DE PRECISER** que la vente de ces différentes parcelles au profil de l'EPFIF représente un montant total global de cession de **257 601 €** pour la Ville de Triel-sur-Seine.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le ou les actes correspondants et tous documents afférents au présent projet.

20170327DEL 21 : CESSION DES PROPRIETES COMMUNALES DU SECTEUR DE L'EX-ZAC SUD TRIEL, SECTEUR DE LA ZAC ECOPOLE SEINE AVAL AU SIAAP

RAPPORTEUR : Monsieur Michel POIROT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, DECIDE

- **DE PROCEDER** à la vente des propriétés communales dites « parcelles DUP Grésillons » d'une superficie totale de 1 369m², au prix total de 20 617 € au profit du SIAAP, ainsi que tous les frais afférents dont les frais d'actes notariés liés aux régularisations des parcelles portés à la charge du SIAAP.

	Parcelle	Surface m ²	Lieudit	Propriétaire	Indemnité principale	Indemnité de emploi	Plus-value gisement sable	Frais Article 700 Code Procédure civile	Indemnités totales
3. Usine SIAAP	BI 0012	143	La Demi-Lieue	COUSIN (Administrateur judiciaire + FJP)	1 144 €	229 €		1 000 €	2 373 €
	BI 0059	5	Les Grésillons	EDF	120 €	24 €			144 €
	BK 0003	1221	La Demi-Lieue	RAYLET (Administrateur judiciaire + FJP)	14 652 €	2 448 €		1 000 €	18 100 €
Sous-total 3		1 369 m²			15 916 €	2 701 €		2 000 €	20 617 €

FJP : Fixation Judiciaire de Prix

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le ou les actes correspondants et tous documents afférents au présent projet.

20170327DEL22 : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE (EPFIF)

RAPPORTEUR : Monsieur Michel POIROT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 4 voix contre (Monsieur Philippe PAILLET, Madame Véronique LAVOCAT, Monsieur Alain GELOT, Madame Laurence DIJON) et 6 abstentions (Monsieur Jean RAFTON, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA) DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'intervention foncière avec l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) et tous les documents y afférents.

20170327DEL23 : ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT (CAUE) DES YVELINES POUR L'ANNEE 2017

RAPPORTEUR : Monsieur Michel POIROT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix pour et 1 voix contre (Madame Christelle COLNAGHI), DECIDE

- **D'ADHERER** au CAUE des Yvelines pour l'année 2017, renouvelable tacitement 5 fois, pour une participation annuelle de 700€.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la demande d'adhésion.

- **DE PRECISER** que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 011, article 6281 du budget.

20170327DEL24 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DEVELOPPEMENT DE TABLETTES NUMERIQUES POUR DES CLASSES MOBILES

RAPPORTEUR : Madame Frédérique BROCHOT MAHER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, DECIDE

- **DE RAPPORTER** la délibération n°20170126DEL09 du 26 janvier 2017,
- **D'APPROUVER** le projet de développer le numérique en équipant les écoles de classes mobiles pour un montant estimé à 36.000 € TTC.
- **DE PRECISER** que les crédits sont inscrits au budget communal à l'article 2183.
- **D'AUTORISER** le Maire à solliciter une subvention auprès du Député de la 7ème circonscription des Yvelines pour le projet de développement de classes mobiles dans les écoles.

La séance est levée à 22h23.

Le Maire,



Joël MANCEL

